

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 février 2015 avec 21 points à l'ordre du jour

Présences :

De la question 1 à la question 4 :

22 Présents : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLANQUART G, BLONDIAU J M, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, TARTAR M,, PRUVOST M, GOUDSMETT G, WALLEZ A BAINAS F, BOULET, JL, ABRIKOSOFF M, BLAIRY D, BOCQUET M, PLESSIET A, TOURNEMINE I .

5 Absents : MM. et Mmes POTEAU-FLOTAT N (proc à BLONDIAU JM), VAN STAEN R (proc à BOSSART S), DAMBRAIN C (proc à DELCROIX D), RIGALLE I (proc à ROGEZ S), VROMAINE R.

A partir de la question 5, arrivée de M. Vromaine :

23 Présents : DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLANQUART G, BLONDIAU J M, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, TARTAR M, PRUVOST M, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, BOULET, JL, ABRIKOSOFF M, BLAIRY D, BOCQUET M, VROMAINE R, PLESSIET A, TOURNEMINE I .

4 Absents : MM. et Mmes POTEAU-FLOTAT N (proc à BLONDIAU JM), VAN STAEN R (proc à BOSSART S), DAMBRAIN C (proc à DELCROIX D), RIGALLE I (proc à ROGEZ S)

Ont été désignés secrétaires de séance : M. Didier Gruchala et Mme Marjorie Pruvost

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 est adopté par 22 voix pour et 4 abstentions.

Domaine et patrimoine

1. Dénomination d'une salle communale

Rapporteur : M. Daniel DELCROIX

Il est proposé au Conseil Municipal de donner le nom de Salle « *Edgard BOCQUET* » à la Salle des Fêtes Adopté à l'unanimité.

2. Vente d'une parcelle de terrain

Rapporteur : Mme Martine WATERLOT

La commune a autorisé la vente d'un terrain communal cadastré rue J.J. Rousseau pour la construction d'un béguinage par Maisons et Cités SOGINORPA.

Un riverain souhaite pouvoir faire l'acquisition d'une petite partie de ce terrain (qu'il occupe actuellement après signature d'une convention d'occupation temporaire). Le service des domaines a estimé la valeur de ce bout de parcelle à 12 € le m².

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de cette parcelle au prix estimé, les frais de géomètre et de Notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

3. Autorisation de vente d'une parcelle de terrain appartenant au CCAS

Rapporteur : Mme Martine WATERLOT

Le CCAS de BILLY-BERCLAU est propriétaire de la parcelle AN 238 située en zone agricole, cultivée par un agriculteur local (en partie). Le CCAS n'en ayant pas l'utilité, elle peut être vendue.

Préalablement à la mise en vente et conformément à l'article L 2241-5 du CGCT, le Conseil Municipal doit être saisi et autoriser la vente.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le CCAS à vendre cette parcelle (en partie) représentant environ 3000 m².

Adopté à l'unanimité.

4. Acquisition d'un bien sans maître sis 2 rue J. Guesde

Rapporteur : Mme Martine WATERLOT

L'article L 1123-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques prévoit que « *sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens .. qui 1°) font partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans*

et pour laquelle aucun susceptible ne s'est présenté... »

Le Code Civil, dans son article 713, prévoit que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur laquelle ils sont situés,

Considérant que le propriétaire de l'immeuble sis 2 rue J. Guesde parcelle AC 151 de 92 m² est décédé le 24.11.1974 ; qu'après renseignement pris auprès du service des hypothèques, aucune succession n'a été ouverte depuis cette époque ; que les taxes foncières n'ont pas été recouvrées depuis plus de 3 ans ; que le service des domaines, saisi, a estimé ce bien à 7 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'acquiescer à titre gratuit ce bien sis 2 rue J. Guesde, bien vacant sans maître, revenant de plein droit à la commune et d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

5. Servitude de passage sur une parcelle communale AE 253

Rapporteur : M. Steve BOSSART

Afin de permettre à un riverain d'accéder à un terrain où il souhaite déposer un permis de construire, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée AE 253 et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'établissement de cette servitude dont l'acte sera rédigé devant Notaire.

Adopté à l'unanimité.

6. Transfert et classement dans le domaine communal des espaces communs de la Résidence G. Brassens

Rapporteur : M. Steve BOSSART

L'Association Syndicale Libre de la Résidence G. Brassens a sollicité la reprise par la commune des équipements communs du lotissement à savoir : la voirie, les espaces verts et l'éclairage public. Le réseau d'assainissement étant de la compétence de la communauté d'agglomération de l'Artois, cette dernière avait émis un avis favorable à la rétrocession.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le transfert de la voirie de la Résidence G. Brassens cadastrée AC 343 d'une superficie de 1 657 m² à la commune et de la classer dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

Il est demandé d'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

7. Location des garages de la rue C. Gounod

Rapporteur : Martine WATERLOT

Des garages communaux de la rue C. Gounod vont se libérer. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le loyer mensuel à 30 €, payé trimestriellement. Ce montant sera révisé annuellement selon l'indice de révision des loyers.

Adopté à l'unanimité.

8. Location du logement de la Poste 199 bis rue du Général de Gaulle

Rapporteur : Martine WATERLOT

Le logement attenant à la Poste vient d'être remis en état. Une convention entre l'État et la commune est en cours de conclusion afin que ce logement puisse entrer dans le quota des logements sociaux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention avec l'État ; le montant du loyer est fixé à 491,55 €/mois

Adopté à l'unanimité.

Institution et vie politique

9. Désignation d'un membre suppléant au RADAM

Rapporteur : M. Michel HENNEBELLE

Par délibération en date du 7 avril 2014, Monsieur Michel HENNEBELLE a été désigné délégué titulaire, représentant la commune au sein du RADAM.

Il est cependant nécessaire d'y désigner également un membre suppléant.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner Mme Renée VAN STAEN comme déléguée suppléante.

Adopté par 22 voix : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU-FLOTAT N (proc à BLONDIAU JM), HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLANQUART G, BLONDIAU JM, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, VAN STAEN R (proc à BOSSART S), DAMBRAIN C (proc à DELCROIX D), PRUVOST M, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, RIGALLE I (proc à ROGEZ S), ABRIKOSSOFF M.

5 élus ne prennent pas part au vote : MM. et Mmes BLAIRY D, BOCQUET M, VROMAINE R, PLESSIET A, TOURNEMINE I.

10. Approbation du Schéma Communal de la Défense extérieure contre l'Incendie

Rapporteur : M. Jean-Marc BLONDIAU

La société VEOLIA avec le concours du Centre d'Incendie et de Secours de St Laurent Blangy a réalisé le schéma directeur de Défense Incendie de la commune.

Ce schéma fait apparaître que la défense incendie doit faire l'objet d'investissement à hauteur de 350 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Schéma de la Défense Incendie de la commune.

Adopté à l'unanimité.

11. Compte rendu des décisions

Rapporteur : M. Steve BOSSART

Conformément aux dispositions des articles L 2122.22 et 23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

Jeunesse

12. Organisation d'une classe transplantée et participation des familles

Rapporteur : Mme Séverine ROGÉZ

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire cette année une classe transplantée à Saint MEDART du 17 au 24 avril 2015. Elle concerne 49 élèves des classes de CM2 des écoles J. Poteau et J. Jaurès. (classe de M PRUVOST et M BERTRAND).

Le prix par enfant déterminé par Temps Libre Vacances est de 279 € pour les frais d'hébergement.

Les frais de transport et sortie s'élèvent à 6 100€, auxquels il faut ajouter 1800 € pour l'encadrement des élèves

Il est proposé de fixer la participation des familles à 120 € ; les parents ont la possibilité d'effectuer le règlement en 2 fois avant le départ.

Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation d'organiser cette classe transplantée suivant le tarif indiqué et de fixer à 120 € la participation des familles.

Adopté à l'unanimité.

13. Règlement des demandes de dérogations scolaires

Rapporteur : Mme Séverine ROGÉZ

L'article L.212-7 du code de l'Education dispose que: "Dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération municipal...".

En application de ce texte, le conseil municipal est invité à délibérer sur le règlement qui constitue le cadre de référence pour les demandes de dérogations scolaires.

Après discussion, le règlement présenté subira quelques précisions et est adopté à l'unanimité.

Fonction publique

14. Renforts

Rapporteur : Mme Séverine ROGÉZ

La loi permet de recruter des agents non titulaires pour renforcer temporairement les services municipaux pour faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité.

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter selon les périodes suivantes du personnel à raison de 20 h/semaine pendant 2 semaines, rémunéré sur la base de l'indice brut 340 .

L'encadrement sera assuré par les agents des services municipaux.

Avril

du lundi 27/04 au jeudi 07/05 (9 postes)

Mai

du lundi 18 au vendredi 29/05 (4 postes)

Juin

du lundi 15 au vendredi 26/06 (4 postes)

Juillet

du lundi 29 juin au vendredi 10 juillet (2 postes)

du lundi 06 au vendredi 17/07 (18 postes)

du lundi 20 au vendredi 31/07 (17 postes)

Août

du lundi 03 au vendredi 14/08 (18 postes)

du lundi 17 au vendredi 28/08 (15 postes)

Adopté à l'unanimité.

15. Recrutement d'un agent contractuel à temps partiel

Rapporteur : Mme Séverine ROGEZ

Conformément à l'article 3 alinéa 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, il est proposé au Conseil Municipal de recruter un agent contractuel à 24 heures par semaine, pour une durée de trois ans, rémunéré selon la base de l'indice brut 379. Ce contrat débutera le 1er avril et prendra fin le 31 mars 2017.

Ce poste vise à apporter une aide technique sur la gestion des réseaux informatiques de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

16. Suppressions et créations de poste

Rapporteur : M. Steve BOSSART

Suppressions

Il est demandé au Conseil Municipal de supprimer 1 poste d'Adjoint technique 2ème classe et 1 poste de technicien à compter du 1^{er} mars 2015 (*deux agents communaux ayant réussi leur concours*).

Créations

Il est demandé au Conseil Municipal de créer à compter du 1^{er} mars 2015 :

1 poste de Technicien Principal 2ème classe et 1 poste d'ingénieur contractuel

Adopté à l'unanimité.

17. Modification du tableau du régime indemnitaire

Rapporteur : M. Steve BOSSART

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le nouveau tableau du régime indemnitaire attribué au personnel communal qui était joint en annexe de la note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

Finances publiques

18. Admission en non valeur de produits irrecouvrables

Rapporteur : M. Steve BOSSART

Le Conseil Municipal est informé que :

VU l'article 47 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 et les paragraphes 4134 et 4135 de la circulaire n° 88-079 du 28 mars 1988

VU la demande d'admission en non valeur du Trésorier Principal dressée sur le bordereau de situation des produits irrécouvrables en date du 12 février 2015

Il est demandé d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 5159.20 € pour les années 2012 à 2014. Cette dépense sera imputée à l'article 6541, fonction 01 du budget primitif 2015.

Adopté à l'unanimité.

19. Attribution de subventions

Rapporteur : M. Steve BOSSART

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution des subventions aux associations locales et organismes extérieurs selon le tableau joint en annexe de la note de synthèse.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'ensemble des subventions proposées.

Ne prennent pas part au vote :

M. Gilles Goudsmett pour les colombophiles

Mme Maryline Abrikossoff pour Culture plus et l'OMCA

Mme Dorothee Moyaert pour les parents d'élèves de l'école Jaurés

M. Jean-Marc Blondiau pour l'harmonie municipale

Mme Geneviève Blanquart pour les cytises

Mme Séverine Rogez pour le judo-club

M. Bernard Hubert et Robert Vromaine pour l'OMS

M. François Baines pour les médaillés du travail

M. Marc TARTAR pour le Jogging Club

20. Vote des taux

Rapporteur : Michel HENNEBELLE

Il est proposé au Conseil Municipal les taux d'imposition suivants qui sont identiques à ceux de 2014 :

	2015
Taxe d'habitation	10.85
Foncier bâti	28.70
Foncier non bâti	37.11

Adopté à l'unanimité.

21. Budget Primitif 2015

Rapporteur : M. Michel HENNEBELLE

L'assemblée est invitée à adopter le budget primitif.

Adopté par 22 voix : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU-FLOTAT N (proc à BLONDIAU JM), HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLANQUART G, BLONDIAU JM, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, VAN STAEN R (proc à BOSSART S), DAMBRAIN C (proc à DELCROIX D), PRUVOST M, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, RIGALLE I (proc à ROGEZ S), ABRIKOSSOFF M.

5 élus ne prennent pas part au vote : MM. et Mmes BLAIRY D, BOCQUET M, VROMAINE R, PLESSIET A, TOURNEMINE I.